

**Direction de l'Immobilier, des
Assurances et des Affaires Générales
Pôle des Assemblées**
Suivi par Gabriel NGOM

Réunion du
Bureau Communautaire
du 22 avril 2025 à 10h30

Présents :

Patrick ANTOINE, Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN, Gabriel DOUBLET, Christian DUPESSEY, Véronique FENEUL, Laurent GILET, Nadine JACQUIER, Dominique LACHENAL, Denis MAIRE, Anny MARTIN, Guillaume MATHELIER, Jean-Luc SOULAT.

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	2
III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....	2
A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE.....	3
1 - CONVENTION DE PARTENARIAT 2025 – 2028 ENTRE ANNEMASSE AGGLO ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS POUR LE DEPLOIEMENT D'UN POINT RELAIS CITE DE METIERS DU GRAND GENEVE.....	3
A) DIRECTION DES FINANCES, DE LA PROSPECTIVE ET DE L'ÉVALUATION.....	5
2 - LIGNE DE TRÉSORERIE - MONTANT TOTAL 17 000 000 € DONT 9 000 000 € AFFECTÉS AU BUDGET PRINCIPAL, 4 000 000 € AU BUDGET DE L'EAU ET 4 000 000 € AU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT.....	5
IV. INFORMATIONS DIVERSES.....	6

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation du procès-verbal de la séance délibérative du 15 avril 2025

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE

1 - CONVENTION DE PARTENARIAT 2025 – 2028 ENTRE ANNEMASSE AGGLO ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS POUR LE DÉPLOIEMENT D'UN POINT RELAIS CITE DE METIERS DU GRAND GENEVE

Rapporteur : Bernard BOCCARD / technicien(ne) : Frédéric FROMAIN

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B3 de son annexe,

Depuis 2013, Annemasse Agglo s'est dotée d'un centre associé Cité des métiers faisant partie du réseau des Cités des Métiers du Grand Genève, dont la maison Mère (disposant de ce label international) est basée à Genève.

Depuis, d'autres centres associés ont vu le jour côté Français notamment à Bonneville et à Valserhône ainsi que des points relais. Si la gestion d'un centre associé ou d'un point relais, relève de l'EPCI concerné, Le Pôle Métropolitain du Genevois Français assure, quant à lui, une mission de coordination et de déploiement de l'offre de services Cité des Métiers côté Français.

En complément et rattaché à un centre associé référent, un point relais constitue un premier niveau d'informations auprès des usagers ayant un projet de recherche d'emploi, d'orientation ou encore de reconversion professionnelle. Il est généralement situé dans une structure existante (exemple : point d'information jeunesse..) sur un quartier éloigné d'un centre associé ou sur un territoire dépourvu d'un service emploi ou formation.

Aujourd'hui, trois points relais sont rattachés au centre associé Annemasse, à savoir Gaillard (au sein d'un point d'information jeunesse), à Saint-Julien-en-Genevois (au sein de l'antenne mission locale) et à Reignier-Esery (au sein de l'espace France Services).

La Communauté de Communes du Genevois souhaite maintenir l'activité de son point relais au sein de son territoire avec un certain nombre de services associés sur la période 2025 – 2028, notamment pour chaque année :

- L'organisation d'actions « hors les murs » (interventions en collèges et lycées)
- Une action spécifique « femme et emploi » (un programme d'ateliers visant à autonomiser les femmes issues des quartiers prioritaires)
- La production d'éléments de reporting et diverses actions de communication
- La présence de l'équipe Cité des Métiers à un salon/forum par an
- L'organisation d'ateliers et de journées d'informations (zooms métiers et cœurs entreprises)

De son côté, Annemasse Agglo délègue, à compter du 1er Janvier 2025, la gestion de son centre associé et des points relais qui y sont rattachés via un marché public et en supporte ainsi les coûts.

Il est proposé d'établir une convention de partenariat entre Annemasse Agglo et la Communauté de Communes du Genevois afin de définir les services déployés au sein du point relais de Saint-Julien-en-Genevois ainsi que leur coût.

En prévisionnel, ces services sont évalués à 17 410,50 € HT soit 20 892,60 € TTC par an pour les années 2025, 2026, 2027 et 2028 sur la base de 26,5 jours de travail.

Au-delà, de cette prise en charge financière, la présente convention permet de définir les modalités de partenariat entre les deux collectivités.

Aussi, Annemasse Agglo s'engage :

- à piloter et coordonner le centre associé Annemasse ;
- à veiller à la bonne production des bilans/rapports d'activités et à la tenue des comités de pilotage et en associer la Communauté de Communes du Genevois.

La Communauté de Communes du Genevois s'engage :

- à supporter les frais réels liés à la gestion de son point relais à Saint-Julien-en-Genevois (cf article 3)
- ;

- à communiquer et informer auprès de ses habitants et futurs usagers sur l'offre de services de son point relais Cité des Métiers ;
- à échanger /coordonner les acteurs locaux au besoin afin de faciliter la mise en œuvre du point relais.

Dominique LACHENAL se réjouit de ce nouveau point relais de la Cité des Métiers à Saint-Julien-en-Genevois, soulignant de surcroît une implantation intéressante au sein de l'antenne Mission Locale.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la convention de partenariat 2025-2028 à intervenir entre Annemasse – Les Voirons Agglomération et la Communauté de Communes du Genevois pour le déploiement d'un point Relais Cité des Métiers ;

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer la présente convention.

A) DIRECTION DES FINANCES, DE LA PROSPECTIVE ET DE L'ÉVALUATION

**2 - LIGNE DE TRÉSORERIE - MONTANT TOTAL 17 000 000 € DONT 9 000 000 € AFFECTÉS
AU BUDGET PRINCIPAL,
4 000 000 € AU BUDGET DE L'EAU ET 4 000 000 € AU BUDGET DE
L'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-12 de son annexe,

De manière à garantir une trésorerie suffisante, il est nécessaire de recourir à un ligne de trésorerie d'un montant total de 17 000 000 € affectée au budget principal, au budget de l'eau et au budget de l'assainissement.

Après consultation de différente banques et examen des offres, il est proposé de retenir les offres suivantes :

Banque : Agence France Locale

Objet : ligne de trésorerie budget principal
Nature : ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum : 9 000 000 €
Durée : 1 an après la date d'entrée en vigueur
Taux d'intérêt : Ester +marge 0,49 %
Base de calcul : Exact/360
Échéance : mensuelle
Durée : 364 jours maximum après la date d'entrée en vigueur
Commission d'engagement: 0,08 % du montant souscrit
Commission de non utilisation : 0,10 %

- - - - -

Banque : Caisse d'épargne

Objet : ligne de trésorerie budget de l'eau
Nature : ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum : 4 000 000 €
Durée : 1 an après la date d'entrée en vigueur
Taux d'intérêt : Fixe à 2,61 % ou Ester +marge 0,57 % (choix de l'index à chaque tirage)
Base de calcul : Exact/360
Échéance : trimestriel
Durée : 364 jours maximum après la date d'entrée en vigueur
Commission d'engagement: 1 250 euros
Commission de non utilisation : 0,03 %

- - - - -

Banque : Caisse d'épargne

Objet : ligne de trésorerie budget de assainissement
Nature : ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum : 4 000 000 €
Durée : 1 an après la date d'entrée en vigueur
Taux d'intérêt : Fixe à 2,61 % ou Ester +marge 0,57 % (choix de l'index à chaque tirage)
Base de calcul : Exact/360
Échéance : trimestriel
Durée : 364 jours maximum après la date d'entrée en vigueur
Commission d'engagement: 1 250 euros
Commission de non utilisation : 0,03 %

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le recours à des lignes de trésorerie d'un montant total de 17 000 000 € affectées au budget principal, au budget de l'eau et au budget de l'assainissement tel que détaillées ci-dessus ;

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer les contrats et tous documents inhérents.

IV. INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h05.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN

Le président

Gabriel DOUBLET